

Garantie reconductible

Sécurité et fiabilité à long terme pour des exigences accrues

Prolongation de la durée de garantie pour les ponts roulants standards



Nos offres pour plus de sécurité

Avec la garantie reconductible, vous avez le choix entre différentes formules visant à prolonger la durée de celle-ci. La variante «Service Start» est appliquée durant la première année de fonctionnement de votre matériel.

Dès le début de la deuxième année, elle est transformée en «Service Pro» ou «Service Plus».



Garantie reconductible Service Start

La formule «Service Start» concerne les contrôles de sécurité et le calcul de la période de fonctionnement sûr (S.W.P. : Safe Working Period). Elle englobe les prestations suivantes :

- contrôle de sécurité selon la réglementation sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail
- contrôle des fonctions électriques de l'installation
- contrôle des fonctions mécaniques de l'installation
- attestation des travaux effectués dans le carnet d'entretien et par les PV de maintenance
- indication des mesures à prendre y compris les pièces des rechange
- calcul et remise du certificat concernant la durée d'utilisation résiduelle (S.W.P.)
- rabais spécial sur les pièces de rechange Demag de 5 % pendant la durée du contrat

La formule «Service Start» est transformée en variante «Service Pro» ou «Service Plus» au début de la 2ème année de fonctionnement.

Pont roulant / palan

Pont roulant monopoutre	140,-	Euro
Pont roulant bipoutre (jusqu'à 20 t)	190,-	Euro
Pont roulant bipoutre (à partir de 20 t)	270,-	Euro
Palan supplémentaire	+80,-	Euro
Chariot supplémentaire	+110,-	Euro

Garantie reconductible Service Pro

Formule «Service Start» + inspection et maintenance. Etendue des prestations :

- base identique à la variante «Start» avec en plus :
- estimation de l'état réel de l'installation
- réglage des freins ainsi que des appareils de commande électriques et mécaniques
- travaux de lubrification conformément aux notices d'entretien
- ajout d'huile et de graisse
- élimination de toutes les impuretés et poussières qui peuvent nuire à la sécurité et au bon fonctionnement
- petites réparations ne nécessitant pas la fourniture de pièces détachées et réalisées dans le temps imparti prévu pour la maintenance.

Pont roulant / palan

Pont roulant monopoutre	250,-	Euro
Pont roulant bipoutre (jusqu'à 20 t)	350,-	Euro
Pont roulant bipoutre (à partir de 20 t)	440,-	Euro
Palan supplémentaire	+110,-	Euro
Chariot supplémentaire	+180,-	Euro

Vous pouvez compter à tout moment sur les Services Demag.

Conditions de base

Lorsque les ponts Demag sont correctement utilisés et leur maintenance est assurée par Demag Cranes & Components dans le cadre d'un contrat, toutes les bases existent pour souscrire à une garantie reconductible. Si une intervention montre des défauts sur des pièces, qui ne sont pas incluses dans la garantie reconductible, le client est obligé de corriger immédiatement le problème.

Suivi de la garantie reconductible

A la 10^{ème} année du contrat de garantie, et sur demande du client, Demag Cranes & Components estime l'état général de l'installation et décide si les critères de base sont requis pour une prolongation de celle-ci. Dans l'affirmative, il est possible de prolonger le contrat de 2 ans avec une augmentation de prix de 10 %.



Garantie reconductible
Service Plus

Variante «Service Pro» + réparations. Etendue des prestations :

- base identique à la variante «Pro» avec en plus :
- 2 heures de travail normal par installation sont incluses dans le forfait pour la réalisation des réparations nécessaires. Ces heures sont calculées et valables pour toutes les installations et tous les appareils inclus dans le contrat.
- concernent également les pièces de rechange non fournies au client ou non encore approvisionnées.

Les heures de réparation supplémentaires ainsi que les heures de déplacement sont facturées en plus conformément au tarif en vigueur.

Pont roulant / palan

Pont roulant monopoutre	360,-	Euro
Pont roulant bipoutre (jusqu'à 20 t)	460,-	Euro
Pont roulant bipoutre (à partir de 20 t)	550,-	Euro
Palan supplémentaire	+110,-	Euro
Chariot supplémentaire	+180,-	Euro

Etendue des prestations

Après chaque intervention dans le cadre de la garantie reconductible, Demag Cranes & Components renouvelle son engagement de responsabilité des défauts vis-à-vis de l'utilisateur du pont roulant jusqu'à l'échéance de la prochaine visite. La garantie reconductible se termine lorsque la durée d'utilisation théorique est atteinte et, au plus tard, après 10 années.



Forfait déplacement

Eloignement maxi :

10 km	25 km	45 km	80 km
57,- Euro	79,- Euro	101,- Euro	140,- Euro

Si la prestation sur une journée est réalisée dans le cadre d'un contrat Services existant, aucun frais de déplacement n'est facturé en supplément.

Pour les déplacements supérieurs à 80 km, les trajets sont calculés en temps réel conformément au tarif en vigueur.

Nombre de visites :

Durée d'utilisation théorique du palan par an :

jusqu'à 10 % 1 fois/an	jusqu'à 20 % 2 fois/an	plus de 20 % 4 fois/an
---------------------------	---------------------------	---------------------------

Le nombre de visites et, par conséquent, notre prestation dépend de l'utilisation effective du pont roulant.

Dans le cadre de la garantie reconductible, les pièces défectueuses sont remises en état ou remplacées gratuitement par Demag Cranes & Components.

Les conditions contractuelles détaillées figurent sur la feuille d'information en annexe.



Sécurité et fiabilité – Votre exigence correspond à notre engagement

En investissant dans des ponts roulants de Demag Cranes & Components, vous comptez sur une fiabilité et une sécurité maximales. Nos produits technologiquement éprouvés et conçus pour durer ne décevront pas vos attentes. Avec la garantie reconductible, nous vous proposons une prestation de services étendue pour le fonctionnement continu et sûr de votre installation avec des coûts maîtrisés.

Avec cette garantie reconductible, qui vient en complément de nos

conditions générales de vente, nous élargissons notre responsabilité vis-à-vis des défauts de fabrication pour les ponts standards. Sur des bases bien définies, notre responsabilité est renouvelée chaque année après chaque intervention. Avec cette prise en charge de responsabilité par Demag Cranes & Components, vous êtes protégé(e) contre toute dépense supplémentaire due à un défaut imprévisible.



Pour nous contacter

Un seul n° de téléphone et un seul n° de fax pour joindre votre interlocuteur Services :

Tél. : +33 (0) 820 20 1507

Fax : +33 (0) 820 20 1527

Région Nord-Ouest :

Angoulême, Cherbourg,
Compiègne, Nantes, Orléans, Paris

sav.nordouest@demagcranes.com

Région Nord-Est :

Châlons-en-Champagne, Colmar,
Dijon, Lille, Melun, Metz

sav.nordest@demagcranes.com

Région Sud :

Béziers, Bordeaux, Lyon,
Marseille, Toulouse

sav.sud@demagcranes.com

Demag Cranes & Components SAS

5 avenue Ampère - CS 80539

51012 Châlons-en-Champagne cedex

Tél. : +33 (0) 3 26 66 74 00

Fax : +33 (0) 3 26 64 65 80

E-Mail: demag-france@demagcranes.com

www.demagcranes.fr